

Département du Nord

Commune de

**TROISVILLES**



Arrêté 2025-09-08

COMMUNE DE TROISVILLES

**ARRÊTÉ**

DE RESTRICTION DE CIRCULATION POUR CAUSE DE TRAVAUX

Nous Jérémy RICHARD, Maire de la Commune de TROISVILLES,  
Vu les articles L.2212-2, L.2213-1 du code Général des Collectivités territoriales,  
Considérant les **travaux d'installation d'une borne de recharge pour véhicules électriques** par la *Société EITF, Z.I Voie Hermenne, 59267 PROVILLE* représentée par Monsieur DELVAUX Stéphane à compter du 29 septembre 2025 et pour une durée de 5 jours,  
Considérant qu'il y a lieu afin d'éviter tout accident, de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules sur une voie départementale,

**ARRÊTE :**

**Article 1<sup>er</sup>** - Le stationnement des véhicules sera interdit sur la voie suivante :

- **Rue du Villers (D98) sur le parking de l'école (côté droit)**

à compter du 29 septembre 2025 et pendant la durée des travaux.

**Article 2** - La signalisation sera mise en place par les services concernés et sous leur responsabilité.  
En cas de manquement, le chantier sera immédiatement arrêté.

**Article 3** - Madame le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Le Cateau-Cambrésis sera chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché dans la commune.

**Article 4** - Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Lille, 143 Rue Jacquemars Gielée 59800 LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification.

Fait à Troisvilles, le 23 septembre 2025.

Le Maire,  
Jérémy RICHARD.

